

Province de Québec  
MRC du Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

**Avis aux personnes intéressées**

**AVIS PUBLIC**

« Assemblée de consultation publique  
sur le projet de règlement No 868-26 intitulé règlement relatif à l'occupation et l'entretien  
des bâtiments »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 868-26 intitulé « règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments », à sa séance ordinaire du 12 janvier 2026, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 février 2026 à compter de 19 h 30 au Centre des loisirs, situé au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Que l'objet de ce règlement porte l'occupation, la salubrité et l'entretien des bâtiments.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil, expliquera le projet et ses conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière